

RL



N° 881.574

Clasalf. Internat.: B 65.3

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Mis en lecture le: 30-05-1980

Le Ministre des Affaires Économiques,

Vu la loi du 24 mai 1854 sur les brevets d'invention;

Vu la Convention d'Union pour la Protection de la Propriété Industrielle;

Vu le procès-verbal dressé le 6 février 1978 à 14 h. 50

au Service de la Propriété industrielle;

ARRÊTE :

Article 1. — Il est délivré à : INTERESSENTSKABET NYBORG PLAST,
FABRIKATION OG HANDEL,
P.O. Box 65, DK - 5800 Nyborg (Danemark),

repr. par l'Office Parette (Fred. Maes) à Bruxelles,

un brevet d'invention pour : Sac pour matières en vrac,

qu'elle déclare avoir fait l'objet d'une demande de brevet
déposée au Danemark, le 8 février 1979, n° 532/79

Article 2. — Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et
périls, sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit
de l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.

Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention
(mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui
de sa demande de brevet.

Bruxelles, le 29 février 1978

PAR DÉLÉGATION SPÉCIALE:

Le Directeur


L. SALPETEUR

Br/4264.
48682.

MEMOIRE DESCRIPTIF

à l'appui d'une demande de

BREVET D'INVENTION

pour

"Sac pour matières en vrac"

par

Interessentskabet Nyborg Plast, Fabrikation og handel,

P.O. Box 65,

DK - 5800 NYBORG (Danemark).

Priorité d'une demande de brevet déposée au Danemark, le
8 février 1979, sous le N° 532/79.

8

La présente invention concerne un sac pour des matières en vrac telles que des matières granulaires ou en poudre, ce sac étant constitué d'un tube, de préférence, en un tissu tissé qui, au moins à une extrémité, comporte une partie marginale repliée et assemblée au moins à une des parois du sac le long des parties de la largeur de ce dernier où est ménagée une ouverture vers l'intérieur du sac, cet assemblage étant réalisé, de préférence, par une couture.

Dans la demande de brevet danois N° 982/78, on décrit un sac de ce type. Au cours du transport, le logement formé par la partie marginale repliée permet de suspendre le sac dans une dent d'un élévateur à fourche. Toutefois, l'ouverture ménagée vers l'intérieur d'un sac de ce type est affleurante au bord de la partie marginale repliée, de sorte que l'on ne peut remplir le sac lorsqu'il est suspendu dans un élément rigide introduit dans ce logement.

Le sac suivant la présente invention est caractérisé en ce que, de part et d'autre de l'ouverture précitée, la partie marginale repliée et la partie des parois du sac qui est située derrière cette partie marginale sont découpées le long de lignes s'étendant pratiquement parallèlement aux bords latéraux du sac, tandis que la partie formant le sac et la zone ainsi découpée de la partie marginale repliée comportent des coutures entre les lignes de coupe afin de former un conduit de remplissage dont l'extrémité ouverte est mise en communication avec l'intérieur du sac par ce conduit lui-même.

Ce sac peut être rempli même s'il est suspendu dans un élément rigide tel que, par exemple, une dent d'un élévateur à fourche, puisqu'aussi bien le conduit de remplissage peut être déplacé sur le côté de cette dent. Etant donné que le conduit de

remplissage peut être conçu de façon à former un prolongement du sac, il est plus aisé d'introduire un conduit d'admission de matière dans le conduit de remplissage que dans le sac du type connu, même si ce sac n'est pas suspendu au moyen du logement précité.

La présente invention sera décrite ci-après en se référant aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue latérale de la partie supérieure extrême d'un sac suivant l'invention ;

- la figure 2 est une vue en coupe prise suivant la ligne II-II de la figure 1 et illustrant une position du conduit de remplissage, et

- la figure 3 est une vue en coupe analogue illustrant une autre position du conduit de remplissage.

Le sac de l'invention est particulièrement approprié comme sac dit de "grandes dimensions" et, pour des raisons de robustesse, il peut être réalisé en tissu tissé, de préférence, en matière plastique.

La figure 1 est une vue latérale du tube déployé formant le sac. Ce tube comporte des plis latéraux dont les bords intérieurs (lignes de pliage) sont illustrés en pointillés et portent le chiffre de référence 1. Les deux parois latérales du sac sont désignées par les chiffres de référence 2 et 3. Au moins à une extrémité du tube formant le sac, on prévoit une partie marginale 5 repliée sur une ligne transversale 4 et comportant un bord 6 replié vers l'intérieur. La ligne de pliage 7 du bord 6 forme le bord inférieur de la partie marginale 5.

Des bords latéraux 8 du tube formant le sac et jusqu'aux lignes de pliage 1, la partie marginale 5 est assemblée aux parois latérales 2 et 3, de préférence, au moyen de coutures transversales 9.

g



REVENDEICATIONS.

1) Sac pour matières en vrac telles que des matières granulaires ou en poudre, ce sac étant formé d'un tube, de préférence, en un tissu tissé qui, au moins à une extrémité, comporte une partie marginale repliée (5, 5') assemblée au moins à une des parois (2, 3) du sac le long des parties de la largeur de ce dernier où est ménagée une ouverture vers l'intérieur de ce sac, cet assemblage étant réalisé, de préférence, par une couture (9), caractérisé en ce que, de part et d'autre de l'ouverture précitée, la partie marginale repliée (5) et la partie des parois (2, 3) qui est située derrière, sont coupées le long de lignes (10) s'étendant pratiquement parallèlement aux bords latéraux (8) du sac, tandis que la partie formant le sac et la zone (5') ainsi découpée de la partie repliée (5) comportent des coutures (12, 13) entre les lignes de coupe (10), formant ainsi un conduit de remplissage (14) dont l'extrémité ouverte communique avec l'intérieur du sac au moyen de ce conduit lui-même.

2) Sac suivant la revendication 1, caractérisé en ce que les coutures (12) s'étendent le long des lignes de coupe (10) et descendent en-dessous du bord inférieur de la partie marginale repliée (5) en décrivant une courbe (13) jusqu'aux bords latéraux (8) du sac.

3) Sac suivant la revendication 1, caractérisé en ce que la lisière libre (6) de la partie marginale repliée (5) est repliée vers l'intérieur en direction des parois du sac, tandis que le bord libre de la zone découpée (5') formant le conduit de remplissage (14) est fixé à ce dernier au moyen des coutures (12) qui définissent ce conduit.

Bruxelles, le 6 février 1980.

P.Pon. : Interessentskabet Nyborg Plast,
Fabrikation og handel.

Pr. Office PARETTE (Fred. Maes).

1/1

Fig. 1

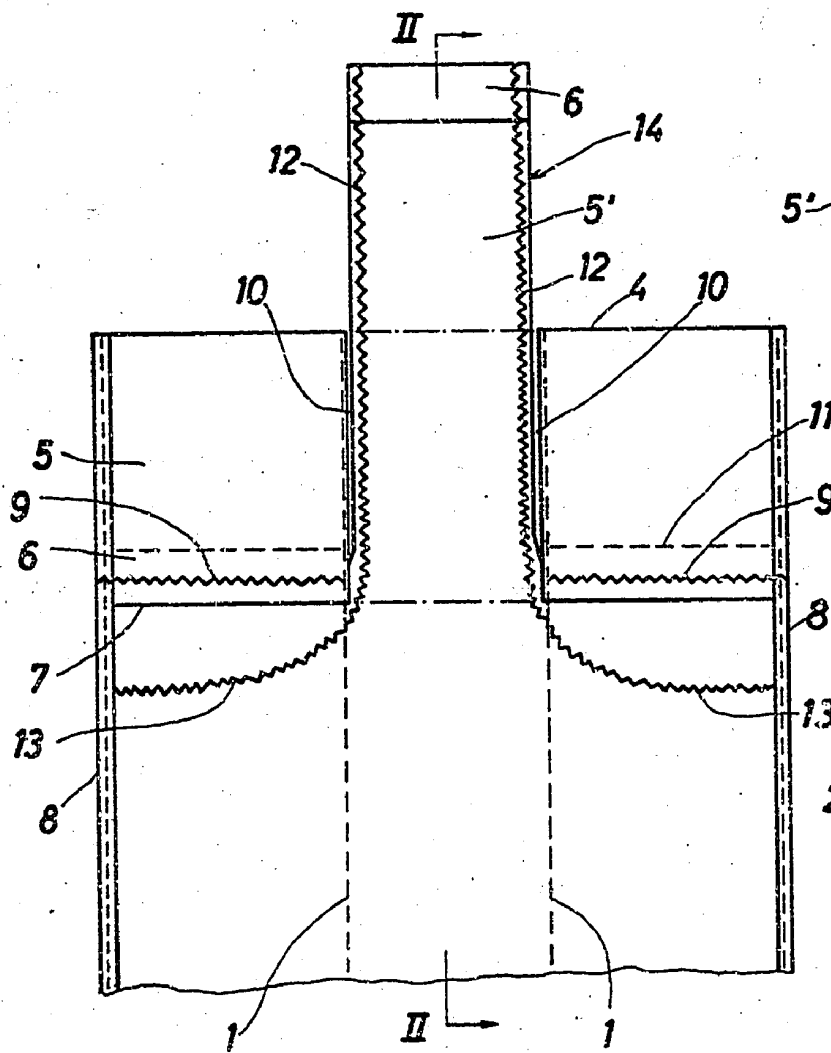


Fig. 2

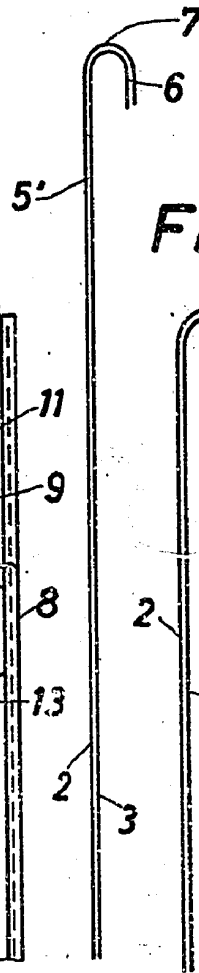
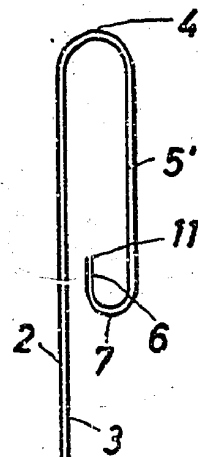


Fig. 3



Bruxelles, le 6 février 1980.
 E.Pon. : Interessentskabet Nyborg Plast, Fabrikation og handel.
 Pr. Office PARETTE (Fred. Maes).

J. Haenen